

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

ELIX ABS pellets (SMI modifié)

Numéro de matière ELIX034

 Mise à jour:
 15/4/2025

 Version:
 9.0

 Remplace la version:
 8.5

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 24/4/2025

Page: 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

ELIX ABS pellets (SMI modifié)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Fabrication de pièces moulées en matière plastique

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: ELIX Polymers, S.L. Rue/B.P.: Polígono Industrial

Ctra. de Vilaseca - La Pineda

Place, Lieu: 43006 Tarragona, Spain

Espagne

WWW: www.elix-polymers.com
E-mail: info@elix-polymers.com
Téléphone: +34-977-835400

134-377-0

Service responsable de l'information:

Téléphone: +34-977-835476, E-mail info@elix-polymers.com

Indications diverses: Cette fiche de données de sécurité s'applique aux produits stipulés dans le chapitre 16.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone: +1 760 476 3961

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

ELIX ABS pellets (SMI modifié)

Numéro de matière ELIX034

 Mise à jour:
 15/4/2025

 Version:
 9.0

 Remplace la version:
 8.5

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 24/4/2025

Page: 2 de 11

2.3 Autres dangers

En respectant les conditions de mise en oeuvre, de faibles quantités de produits d'émission peuvent être libérés (comme par ex. monomères ou solvants résiduels, produits de dégradation). Il est possible que suite à une surchauffe lors du processus de fusion des matières considérées comme nuisibles à la santé et cancérigènes peuvent se dégager. Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique:

Polymèreblend à base de acrylnitrile-styrène-butadiène modifié avec Styrène-Anhydride maléigue N-phenylmaleimide copolymère

Indications complémentaires:

Le produit ne contient pas de substances en quantités devant être indiquées dans cette section conformément à la loi applicable.

Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, il faut tout de suite avoir recours à de la respiration artificielle. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau:

Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau. Ne pas retirer les croutes du produit qui se sont formées sur la peau par des gestes brusques ou à l'aide de solvants. Recouvrir les plaies d'un pansement stérile. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Boire un à deux verres d'eau.

Ne jamais rien administrer par voir orale à une personne inconsciente. appeler un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

Traitement thermique, Traitement: Risque d'irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

ELIX ABS pellets (SMI modifié)

Numéro de matière ELIX034

 Mise à jour:
 15/4/2025

 Version:
 9.0

 Remplace la version:
 8.5

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 24/4/2025

Page: 3 de 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse, extincteur à sec, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.

Indications complémentaires:

Circonscrire la zone de danger. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact entre la masse fondue chaude et les yeux et la peau. En cas de risque de décomposition exothermique par surchauffe (hausse de la température, formation de fumée), refroidir la matière en fusion au bain-marie. Ne pas inspirer les vapeurs. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Assurer une aération suffisante. Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement.

Indications complémentaires:

Granulé: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

ELIX ABS pellets (SMI modifié)

Numéro de matière ELIX034

 Mise à jour:
 15/4/2025

 Version:
 9.0

 Remplace la version:
 8.5

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 24/4/2025

Page: 4 de 11

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Lors de la fusion: Ne pas surchauffer pour éviter la décomposition thermique. Veiller à une aération et/ou une aspiration suffisante dans les locaux de travail. Éviter de dépasser les valeurs limites WEL. Ne pas inspirer les vapeurs. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

En cas de traitement mécanique:

Ne pas respirer les poussières. Aspirer les poussières qui se dégagent à leur source. Éviter la formation de poussière pour regranulation. Une douche de secours et une douche oculaire doivent être d'accès facile dans l'aire de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker ensemble avec: acides forts, Alcalis, agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

 Mise à jour:
 15/4/2025

 Version:
 9.0

 Remplace la version:
 8.5

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 24/4/2025

ELIX ABS pellets (SMI modifié)

Numéro de matière ELIX034

Page: 5 de 11

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Туре	Valeur limite
100-41-4	Éthylbenzène	Europe: IOELV: STEL	884 mg/m³; 200 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	442 mg/m³; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VLE	442 mg/m³; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VME	88,4 mg/m³; 20 ppm (peut être absorbé par la peau)
100-42-5	Styrène	France: VLE	200 mg/m³; 46,6 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VME	100 mg/m³; 23,3 ppm (peut être absorbé par la peau)
107-13-1	Acrylonitrile	France: VLE France: VME	15 mg/m³; 4,5 ppm 4,5 mg/m³; 2 ppm
106-99-0	1,3-Butadiène	Europe: BOELV: TWA France: VME	2,2 mg/m³; 1 ppm 2,2 mg/m³; 1 ppm
62-53-3	Aniline	Europe: IOELV: STEL	19,35 mg/m³; 5 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	7,74 mg/m³; 2 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VLE	19,35 mg/m³; 5 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VME	7,74 mg/m³; 2 ppm (peut être absorbé par la peau)

Valeurs limites biologiques:

N°CA S	Désignatio n	Туре	Valeur limite	Paramètre	Échantillonnage
62-53-3	Aniline	Europe: BLV, urine	30 mg/g	p-aminophenol	fin de l'exposition voire fin du processus

Indications complémentaires:

Indication sur nitrile acrylique et butadiène: Effet cancérogène.

Mesures de précaution supplémentaires:

- Effectuer des mesures pour déterminer à temps les expositions plus élevées dues à un événement imprévisible ou à un accident;
- Baliser les zones de danger et les signaler par des panneaux d'avertissement et de sécurité adéquats. Interdit de fumer.
- L'air aspiré ne doit être reconduit dans la zone de travail qu'une fois suffisamment épuré avec des appareils homologués.

8.2 Contrôles de l'exposition

Lors de la fusion:

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

ELIX ABS pellets (SMI modifié)

Numéro de matière ELIX034

 Mise à jour:
 15/4/2025

 Version:
 9.0

 Remplace la version:
 8.5

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 24/4/2025

Page: 6 de 11

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil

respiratoire. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En

cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN ISO 374-1.

Type de gants: Caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement. 0,11 mm.

Période de latence: >480 min.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et

leur résistance au percement.

Lors de la fusion: Gants de protection résistants à la chaleur selonEN 407.

Type de gants: Cuir

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et

leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

En cas de dégagement de poussière: combinaison

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Une douche de secours et une douche oculaire doivent être d'accès facile dans l'aire de

travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa solide

Forme: granulé

Couleur: différent selon la teinture

Odeur: caractéristique

Point de fusion/point de congélation: (Température de ramollissement 100 - 115 °C)

Point d'ébullition: Aucune donnée disponible Inflammabilité: Aucune donnée disponible

Limites inférieure et supérieure d'explosion: Non applicable Point d'éclair: Non applicable

Température d'auto-inflammabilité: $> 300 \, ^{\circ}\text{C}$ La température de décomposition: $> 300 \, ^{\circ}\text{C}$

pH: Non applicable



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

 Mise à jour:
 15/4/2025

 Version:
 9.0

 Remplace la version:
 8.5

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 24/4/2025

ELIX ABS pellets (SMI modifié)

Numéro de matière ELIX034

Page: 7 de 11

Viscosité cinématique: Non applicable
Solubilité dans l'eau: insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):

Aucune donnée disponible

Tension de vapeur:

Densité:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative: Non applicable

Caractéristiques des particules: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité: Aucune donnée disponible

Densité apparente: 1,01 - 1,05 g/cc

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Caléfaction (Décomposition).

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, Alcalis, oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: > 300 °C



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

 Mise à jour:
 15/4/2025

 Version:
 9.0

 Remplace la version:
 8.5

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 24/4/2025

ELIX ABS pellets (SMI modifié)

Numéro de matière ELIX034

Page: 8 de 11

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données. Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données. Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations: A notre connaissance, aucune propriété nocive pour la santé.

En respectant les conditions de mise en oeuvre, de faibles quantités de produits d'émission peuvent être libérés (comme par ex. monomères ou solvants résiduels, produits de dégradation). Il est possible que suite à une surchauffe lors du processus de fusion des matières considérées comme nuisibles à la santé et cancérigènes peuvent se

dégager.

Symptômes

Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

Traitement thermique, Traitement: Risque d'irritation de la peau, des yeux et des voies

respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit n'est pas facilement biodégradable.

La consistance du produit et sa faible hydrosolubilité rendent une biodisponibilité peu

probable.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

ELIX ABS pellets (SMI modifié)

Numéro de matière ELIX034

 Mise à jour:
 15/4/2025

 Version:
 9.0

 Remplace la version:
 8.5

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 24/4/2025

Page: 9 de 11

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 02 13 = Déchets plastiques

Recommandation: Recyclage ou incinération spéciale.

Le produit peut être refondu après préparation appropriée et être de nouveau façonné pour former de nouvelles pièces. Les conditions préalables à un recyclage matière sont la

spécificité du matériau et la qualité de la récupération.

Conditionnement

Recommandation: Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

En cas d'impossibilite de recyclage, éliminer le matériau en respectant les

réglementations administratives locales.

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

ELIX ABS pellets (SMI modifié)

Numéro de matière ELIX034

 Mise à jour:
 15/4/2025

 Version:
 9.0

 Remplace la version:
 8.5

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 24/4/2025

Page: 10 de 11

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

ELIX ABS E-LOOP H605 MR

ELIX ABS HH 3105

ELIX ABS HH 3110

ELIX ABS HH 3114

ELIX ABS HH P2HE LNS003

ELIX ABS HH P2MC

ELIX ABS HH P2HE

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: E-mail

Créée: 28/7/2014

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

ELIX ABS pellets (SMI modifié)

Numéro de matière ELIX034

 Mise à jour:
 15/4/2025

 Version:
 9.0

 Remplace la version:
 8.5

 Langue:
 fr-FR

 Date d'édition:
 24/4/2025

Page: 11 de 11

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques

CE: Communauté européenne

CFR: Code des règlements fédéraux

CLP: Classification, étiquetage et emballage

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet

EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

EN: Norme européenne

EQ: Quantités exceptées

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac

IMO: Organisation maritime internationale

LEP: Limite d'exposition professionnelle

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

TLV: Valeur limite d'exposition

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.